



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 14 octobre 2024

Faits saillants

- La reprise partielle (et très tardive) du 14^{ème} paquet de sanctions de l'UE à l'encontre de la Russie suscite de vives critiques
- L'UE refuse la clause de sauvegarde sur l'immigration demandée par la Suisse
- La FINMA requiert d'UBS la révision de son plan d'urgence

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 17/10	Var. vs 10/10
EUR/CHF	0,9388	- 0,2 %
USD/CHF	0,8652	+ 0,5 %
SMI	12 304	+ 1,9 %
Taux 10a	0,434 %	- 10 pb

Guerre en Ukraine

Sanctions : Les autorités ont annoncé le 16 octobre la reprise de la plupart des mesures sectorielles du 14^{ème} paquet de sanctions de l'UE (adopté par l'UE en juin dernier), dont le durcissement des restrictions à l'exportation de biens et l'interdiction d'utiliser des services de messagerie financière en remplacement de l'usage de SWIFT. Toutefois, les autorités n'ont pas repris la mesure sectorielle relative à l'obligation faite aux filiales européennes présentes dans des pays tiers perçus comme des plateformes de contournements de veiller à ne pas saper les mesures de sanctions. La Suisse a beaucoup tardé à prendre position sur ce point, faute de consensus au sein du Conseil fédéral, ce qui expliquerait le délai de presque 4 mois entre la reprise des sanctions individuelles du 14^{ème} paquet et celle portant sur les mesures sectorielles. Dans son [communiqué](#), le Conseil fédéral indique que « la Suisse dispose déjà des moyens nécessaires pour poursuivre les cas de contournement par l'intermédiaire des filiales, et y recourt activement ». Cette décision, que les autorités justifient également par leurs doutes quant à l'applicabilité réelle de la mesure, y compris par les filiales de groupes issus de pays membres de l'UE, a provoqué de vives critiques, tant au plan domestique, par les partis politiques de gauche estimant que le Conseil fédéral protégerait par-là les « profiteurs de guerre » en ne reprenant pas les sanctions contre les filiales des négociants en matières premières, qu'au niveau diplomatique, l'ambassadeur américain en Suisse se disant « déçu » de cette décision et faisant ainsi à nouveau écho aux critiques récurrentes des Etats-Unis s'agissant du caractère jugé insuffisamment proactif de la Suisse en matière de mise en œuvre des sanctions.

Macroéconomie

Négociations UE-Suisse : L'Union Européenne (UE) a exprimé cette semaine son refus ferme d'accorder une quelconque clause de sauvegarde unilatérale à la Suisse s'agissant de la libre circulation des personnes, telle qu'espérée par la partie helvétique dans le cadre des négociations en cours. Devant les ministres des Affaires européennes des 27 pays membres, Maros Sefcovic, vice-président de la Commission européenne, en charge de la relation avec la Suisse, a exclu la possibilité d'une dérogation permettant à la Suisse de limiter unilatéralement l'immigration en provenance de l'UE en cas de besoin (afflux massif de travailleurs étrangers, crise économique, etc.), rappelant que la libre circulation constituait une composante essentielle et non négociable du marché intérieur. La

contribution de la Suisse aux fonds de cohésion demeure un autre obstacle dans les négociations alors que des progrès ont été enregistrés sur de nombreux aspects, notamment institutionnels. Suivant l'objectif initial de conclure un accord d'ici la fin de l'année, l'UE a pressé la partie suisse pour une conclusion rapide des négociations. L'ambassadeur suisse chargé des négociations a, pour sa part, indiqué qu'il n'était pas certain de pouvoir respecter l'objectif visé à fin 2024, mettant l'accent sur la qualité de l'accord plutôt que sur la rapidité, alors que le débat public en Suisse est principalement dominé par les opposants à l'accord, tels le comité Kompass Europa à l'origine d'une initiative populaire réclamant une approbation de l'accord par le peuple et les cantons (cf. [Veille économique et financière du 27 septembre au 4 octobre](#)).

Commerce extérieur : Au 3^{ème} trimestre, les échanges de biens entre la Suisse et le reste du monde se sont repliés par rapport au record du 2^{ème} trimestre, puisque la valeur des exportations s'est contractée de -4,3 % et celle des importations de -2,9 %. Les exportations (66,1 Md CHF) restent toutefois supérieures à la moyenne des cinq derniers trimestres alors que les importations (54,8 Md CHF) ont enregistré leur plus bas niveau depuis la fin 2021. Sur le trimestre, le solde de la balance commerciale s'est établi à 11,3 Md CHF. Le segment principal en matière d'exportations, les produits chimiques et pharmaceutiques, a vu ses ventes reculer de -6 %, notamment vers les Etats-Unis, après le bond au trimestre précédent. Les ventes de métaux ont également baissé (-7,9%). A noter que le commerce bilatéral avec la France a nettement reculé sur la période (-12,4 % d'exportations et -9,0 % d'importations par rapport au 2^{ème} trimestre).

Secteur financier

UBS : Dans un [communiqué](#) du 15 octobre, l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a appelé UBS à procéder à des adaptations pour continuer à garantir la capacité d'assainissement et de liquidation du groupe. Elle a ainsi suspendu l'approbation annuelle des plans de stabilisation et d'urgence et demandé à ce qu'UBS les révise. Ces plans décrivent (i) d'une part comment l'établissement peut éviter par ses propres moyens une situation de déstabilisation ou un risque d'insolvabilité et, (ii) d'autre part comment les fonctions d'importance systémique peuvent être maintenues si la stabilisation ne fonctionne pas. Cette requête de la FINMA s'inscrit dans la suite des mesures proposées en avril par le Conseil fédéral dans un rapport provisoire destiné à mieux prévenir les crises bancaires et renforcer la réglementation Too Big To Fail (TBTF). Pour rappel, le rapport final est attendu pour fin 2024 et intégrera les conclusions de la Commission d'Enquête Parlementaire (CEP) sur la chute de Credit Suisse.

Bâle III : Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) a confirmé la mise en œuvre de la régulation bancaire Bâle III au 1^{er} janvier 2025 pour la Suisse, comme l'avait lui-même confirmé le Conseil fédéral en juin dernier, et alors que le Vice-Président de la FED a déclaré en septembre, s'agissant des banques américaines, que des changements importants étaient nécessaires. La mise en œuvre de Bâle III dès le 1^{er} janvier, un an avant de nombreux autres pays, suscite ainsi de vives critiques de l'Association suisse des banquiers, qui estime que la compétitivité de la place financière suisse pourrait être affectée par une concurrence jugée déloyale s'agissant du contrôle des risques.

Secteurs non financiers

Coûts de la santé : Le Conseil fédéral recommande d'accepter la réforme du financement uniforme des prestations de santé, qui fera l'objet d'un référendum à l'occasion de la votation populaire du 24 novembre prochain. Approuvée par le Parlement fin 2023, cette réforme prévoit de financer selon la même clé de répartition l'ensemble des prestations de santé de l'assurance obligatoire des soins (AOS), qu'elles soient ambulatoires, hospitalières ou dispensées en établissements médico-sociaux (EMS). Actuellement, les prestations de santé couvertes par l'AOS sont financées différemment selon le type de traitement : pour les soins hospitaliers - à l'hôpital avec nuitée - le canton de résidence du patient participe aux coûts, au minimum à hauteur de 55 %, le solde étant pris en charge par l'assureur-maladie, alors que pour les traitements ambulatoires, le financement est intégralement assuré par les assureurs-maladie. La réforme prévoit que les cantons prennent en charge au moins 26,9 % des coûts et les assureurs-maladie au maximum 73,1 %. Selon le Conseil fédéral, le financement uniforme offre un potentiel d'économies via la suppression des incitations financières négatives qui conduisent à des hospitalisations inutiles au détriment de l'ambulatoire. Le financement uniforme permettrait par ailleurs de mettre un terme au transfert du financement par les cantons vers le financement par les primes, ce qui doit soulager les payeurs de primes.

Tourisme d'achat : À partir du 1^{er} janvier 2025, la Suisse réduira la franchise d'importation pour les achats à l'étranger de 300 à 150 CHF par personne et par jour. Au-delà de ce montant, les voyageurs devront ainsi payer la TVA suisse. Cette décision, prise par le Conseil fédéral, vise à réduire le tourisme d'achat (estimé à 8,5 Mds CHF par an) et à améliorer la justice fiscale, en réponse à des demandes récurrentes du Parlement et à deux initiatives populaires cantonales.

Taxes sur le tabac : Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter modérément les taxes sur certains produits du tabac à partir du 1^{er} janvier 2025, permettant de générer près de 45 M CHF supplémentaires, destinés à l'équilibre du budget 2025. Cette hausse porte sur les cigares, cigarillos, tabac à coupe fine, tabac à pipe et produits comme le snus (poudre de tabac humide contenant de la nicotine, surtout consommé dans les pays scandinaves). Les cigarettes traditionnelles ne sont toutefois pas affectées, leurs taxes ayant déjà atteint le maximum en 2013. La hausse se traduira par une augmentation de 40 centimes de CHF par paquet pour certains produits, tel le tabac destiné à la confection de cigarettes roulées à la main.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay